

Règlement d'ordre intérieur

Plaines de la commune de Florenville

Pouvoir Organisateur

Ville de Florenville, 5 rue du Château 6820 Florenville

Coordinateur de la plaine :

Axel MORETTE

0470/28.22.67

axel.morette@florenville.be

Lieu et dates :

Pôle Enfance, 15 rue du Miroir, 6820 Florenville

Semaine 1 : Du 27 juillet au 31 juillet 2020

Semaine 2 : Du 3 août au 7 août 2020

Accueil de 9h à 16h (accueil supplémentaire de 8h à 9h et de 16h à 17h)

Conditions d'accès :

Enfants âgés de 2,5 ans à 6 ans. (Répartition en 2 groupes d'âge : 2.5 à 4.5 ans et 4.5 à 6 ans ; les enfants de 6 ans entrant ou fréquentant déjà l'école primaire sont acceptés.)

Pour favoriser la qualité de l'accueil et dans le respect des normes d'encadrement de l'O.N.E., nous limitons le nombre d'enfant à 24 (6 animatrices, trois le matin et trois l'après-midi)

A cet effet, toute demande d'inscription doit se faire au préalable par mail à l'adresse suivante : axel.morette@florenville.be avec remise du présent règlement dûment signé et complété.

Inscriptions :

Quelles démarches ?

1. Remise du talon du présent règlement signé et complété à l'adresse : axel.morette@florenville.be en précisant le nombre d'enfants que vous souhaitez inscrire.

! Talon à remettre AVANT le 1er juillet 2020 !

2. S'il reste de la place, vous recevrez en retour une fiche signalétique et un formulaire d'inscription avec modalités du paiement, à compléter.
3. Remise de la fiche signalétique complétée et du formulaire d'inscription complété. Vous recevrez une confirmation d'inscription avec invitation à payer.
4. Paiement avec envoi de la preuve de paiement par mail.

L'inscription ne sera toutefois validée qu'après paiement sur le numéro de compte précisé dans la confirmation d'inscription.

Assurances :

Votre enfant bénéficie d'une assurance individuelle qui est comprise dans le tarif appliqué. Cette assurance ne couvre pas les dégâts que votre enfant pourrait faire à un tiers ou au matériel. Dans ce cas, ce sera votre assurance familiale qui devra intervenir.

Participation financière :

Le tarif pour un enfant par semaine est de 50€.

Tarif dégressif :

Si plusieurs enfants d'une même famille : 50 euros pour le premier enfant, 40€ pour le deuxième, 30€ pour le troisième (etc.).

Le total à payer :

Sur base du nombre de semaines, du nombre d'enfants inscrits, et après réception des documents d'inscriptions complétés, le total à payer vous sera transmis ultérieurement et devra être réglé **pour le 15 juillet 2020.**

Tarif heure d'accueil (hors activités) : **Un temps d'accueil** vous est proposé de **8h à 9h** et de **16h à 17h**, au tarif de 0.50€ par demi-heure.

Reprise des enfants :

Si une tierce personne doit reprendre un enfant, merci de nous en avertir au préalable afin que nous sachions à qui le confier (Voir fiche signalétique).

Le coordinateur de plaines pourra rencontrer les parents et les enfants qui le désirent ou si la situation est particulière. L'objectif est de permettre de connaître l'enfant et ses besoins afin de s'assurer que la prise en charge de l'équipe soit la plus optimale possible.

Repas :

- **Prévoir le repas de midi de votre enfant : tartines ou plat froid.** Nous ne réchauffons aucun plat.
- **Une collation est offerte** à votre enfant le matin et l'après-midi : un fruit le matin et collation à 15h30.

Objets :

À prévoir :

- **Boîte à tartine**, gourde.
- Vêtements de rechange.
- **Chaussures et vêtements adaptés pour la marche et/ou activité extérieure ET casquette.**
- Tutute, doudou et langes pour la sieste au besoin.

Interdits :

Tablettes ; jeux de la maison,...

Médicaments et dispositions d'urgence :

Aucun médicament ne sera donné, d'initiative, aux enfants. Vous devez obligatoirement fournir une **prescription médicale** pour tout traitement à donner en cours de plaine.

En cas d'urgence médicale, le personnel appellera le médecin et si nécessaire le numéro d'urgence : **112.** (Voir fiche signalétique).

Promenades extérieures.

Des sorties pourront être organisées par l'équipe encadrante. Ces sorties seront limitées à un périmètre restreint d'un rayon de 3 kilomètres autour du « Pôle Enfance ». Aucun véhicule motorisé ne sera utilisé durant ces balades.

Merci de renvoyer ce talon au coordinateur de la plaine à l'adresse :

axel.morette@florenville.be

- J'autorise la commune à réaliser et à diffuser des photos de mon enfant dans le cadre des activités des plaines. Ces photos peuvent être publiées sur le site internet de la Commune, dans le bulletin communal, sur la page Facebook de l'Accueil Temps Libre de Florenville ou dans le Guide de l'Enfance.

Le droit à l'image découle de la législation sur la protection de la vie privée et l'article XI.174 du Code de droit économique. Selon cette législation, l'autorisation d'une personne doit être demandée pour fixer, exposer ou reproduire son image.

Ces informations sont règlementées depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement général européen sur la protection des données (RGPD)

- Nous soussignons..... père-mère-personne responsable
de..... certifié(nt)
avoir reçu et pris connaissance du présent règlement et acceptons de nous y conformer.**

Date et signatures précédées de la mention « lu et approuvé » :

.....
.....

Après remise du présent talon, vous recevrez un formulaire d'inscription et une fiche signalétique (santé) à compléter, permettant de confirmer l'inscription de votre enfant, de vos enfants.

EN CAS DE NON RESPECT DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR :

- Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de casse, ou de vol d'objets personnels, vêtements ou autre. Il est recommandé de ne pas prendre d'objets de la maison (voir « objets »).
- Tout document d'inscription incomplet, non signé, ou non-paiement pénalise notre organisation et ne permet pas de valider l'inscription.
- Tout comportement inadéquat de la part des parents que ce soit un comportement violent verbalement ou physiquement, ou refus de se conformer au présent règlement après signature, sera relayé au pouvoir organisateur qui en avertira les services compétents.